



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 9 JUIN 2026 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES, MAIRESSES ET REPRÉSENTANTES SUIVANTS :

MESDAMES

- MARYSE BERNARD, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GABRIELLE BRISEBOIS, Ville de Montmagny
- CHANTAL GODIN, municipalité de Berthier-sur-Mer
- SYLVIE LAPOINTE, municipalité de Lac-Frontière
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- CHRISTINE TALBOT, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- MÉLYSSA TALBOT BLAIS, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- GUY BOIVIN, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- CLAUDE DUMAS, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MAX-LAURENT VIDAL, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL CÔTÉ, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

EST ABSENT : M. FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame la Préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 9 juin 2026 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance du 12 mai 2026
 - 3.2 Suivi – Radon
 - 3.3 GMR – Services aux citoyens vs PGMR
4. RENCONTRES
 - 4.1 JUIN 2026
 - MAMH (15 h à 16 h 30) : Présentation des rôles et responsabilités d'une MRC
 - CSSCS (16 h 30 à 17 h 15) avec M. Éric Deschênes, directeur général, et M. Juan Mercier-Bélangier, directeur des ressources matérielles
 - Mme Anick Soucy, MRC (17 h 15 – 17 h 30) : Lancement Politique MADA

2026-06-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Rencontre Alliance de l'énergie de l'Est (18 h 30 à 19 h)
- 4.2 JUILLET 2026
 - M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud : Priorités locales et régionales
 - Vérificatrice de RCGT pour présentation des états financiers 2025
- 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration
 - 5.1.1 Logiciel id.concerto
 - 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2.1 Grand comité de pilotage
 - 5.2.2 Volet culturel – État d'avancement
 - 5.2.3 Ententes - État d'avancement
 - 5.3 Fonds régions et ruralité – FRR 2
 - 5.3.1 Rapport final 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 (FRR 2020-2025)
 - 5.3.1 a) Modification du cadre d'intervention pour la vitalisation – FRR – 2025-2029
 - 5.3.2 Projet FRR Volet 2 (2025-2028) - « Ça ne change pas le monde, mais ça fait du bien »
 - 5.4 Sécurité publique
 - 5.4.1 Sécurité incendie
 - 5.4.2 Sécurité incendie – MEC
 - 5.4.3 Sécurité civile
 - 5.5 Ressources humaines
 - 5.6 Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
 - 5.7 Alliance de l'énergie de l'Est – États financiers 2025
 - 5.8 RénoRégion – Programmation 2026-2027
 - 5.9 Renouvellement Bail – Garage MRNF
 - 5.10 Congrès de la FQM – 24, 25 et 26 septembre 2026
 - 5.11 Mission en Alberta
 - 5.11.1 Échéancier
 - 5.11.2 Délégation
 - 5.11.3 Planification d'accueil et itinéraire
 - 5.12 Plan Climat - État d'avancement
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny – Demande de dérogation mineure – 114, avenue Sainte-Julie – Affichage à écran
 - 6.1.2 Hydro-Québec – Raccordement des parcs éoliens de la Forêt Domaniale et de Saint-Paul-de-Montminy, lignes 230 kV d'environ 7 km et 1 km
 - 6.1.3 Attestation de conformité au Schéma d'aménagement et de développement – Décision de la CPTAQ (dossier 450855)
 - 6.1.4 Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud – Règlement modifiant le règlement de zonage N° 141-1990 afin d'intégrer une partie de la zone Rb.11 à la zone CbMP.5
 - 6.1.5 Municipalité de Berthier-sur-Mer – Règlement N° 369 modifiant la grille des usages du règlement de zonage N° 265 afin de favoriser la diversification de l'offre résidentielle
 - 6.1.6 Autres demandes d'avis de conformité
 - 6.2 Agroalimentaire
 - 6.2.1 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Volet 2 - Développement territorial local
 - 6.3.1.1 Un espace renouvelé pour la communauté au cœur du village de St-Just-de-Bretenières



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.3.1.2 On bouge à Ste-Lucie-de-Beauregard, animation et amélioration des espaces en sports et loisirs
- 6.3.2 Volet 2 - Développement territorial régional
 - 6.3.2.1 Parcours de Gravel Bike, structuration et bonification
 - 6.3.2.2 Bonification et diversification de l'offre d'activités et de services au Parc des Appalaches (camping, escalade, accueil mobile)
 - 6.3.2.3 Espace Pop-Up – Atelier agricole
 - 6.3.2.4 Portrait et structuration du système alimentaire territorial (SAT)
- 6.3.3 Volet 3 – Vitalisation
 - 6.3.3.1 L'ABC des Hauts Plateaux « Bien branché pour bien vieillir »
 - 6.3.3.2 Vivez l'aventure à l'Isle-aux-Grues : expérience sac à dos évasion et bonification des repères touristiques
 - 6.3.3.3 Création du Musée atelier Jean-Paul Riopelle
- 6.3.4 Volet 4 – Vitalisation
 - 6.3.4.1 Amélioration de la cour du service de garde en communauté de St-Just-de-Bretenières
- 6.3.5 Projets acceptés : Services de proximité (MAMH)
- 6.4 Transport collectif
 - 6.4.1 Convention d'aide financière 2025-2027 - Transport collectif
 - 6.4.2 Démarches pour fonds de roulement de Transport collectif de la MRC de Montmagny
- 6.5 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 6.5.1 Révision du Schéma d'aménagement et de développement
- 6.6 Culture et patrimoine
 - 6.6.1 Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny – Maison La Frontière
- 6.7 Projets éoliens
 - 6.7.1 Projet de recherche pour la récupération de pales d'éoliennes
 - 6.7.2 Traverses de cours d'eau
 - 6.7.2.1 Projet Forêt Domaniale
 - 6.7.2.2 Projet Saint-Paul-de-Montminy
- 6.8 Projets régionaux
 - 6.8.1 Projet de campagne promotionnelle territoriale – Allison Van Rassel
 - 6.8.2 Autres projets
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Producteurs de lait – Demande de rencontre – Défense de la gestion de l'offre dans le cadre de la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique
 - 7.2 39^e édition du Tournoi bénéfice Marc Couillard – Club de golf de Montmagny – Mercredi 5 août 2026
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mai 2026
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 4 juin 2026
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
2026-06-02

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE DU 12 MAI 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.2 SUIVI – RADON

Une rencontre aura lieu avec l'expert en santé publique du CISSS-CA au cours de laquelle les élus et directeurs généraux intéressés à en apprendre plus sur le radon seront invités, et ce, d'ici le 24 juin prochain, (1 h en ligne environ). Les participants seront invités à transmettre leurs questions au préalable au personnel du CISSS-CA.

3.3 GMR – Services aux citoyens vs PGMR

Une rencontre du Comité des GMR aura lieu prochainement pour présenter les statistiques, mais aussi discuter des services offerts ou à offrir conformément au PGMR de la MRC. M. Max-Laurent Vidal est ajouté au comité GMR comme membre participant. Une rencontre avec l'organisme Tricentris est également prévue lors du comité GMR.

RENCONTRES

4.1 JUIN 2026

- MAMH (15 h à 16 h 30) : Présentation des rôles et responsabilités d'une MRC
- CSSCS (16 h 30 à 17 h 15) avec M. Éric Deschênes, directeur général, et M. Juan Mercier-Bélanger, directeur des ressources matérielles
- Mme Anick Soucy, MRC (17 h 15 à 17 h 30) : Lancement Politique MADA
- Rencontre Alliance de l'énergie de l'Est (18 h 30 à 19 h)

4.2 JUILLET 2026

- M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud : Priorités locales et régionales
- Vérificatrice de RCGT pour présentation des états financiers 2025

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Logiciel id.concerto

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny souhaite que la gestion des séances du conseil soit via une solution en ligne, laquelle permet également une gestion archivée et facilement accessible pour les élus;
- CONSIDÉRANT que la solution id.concerto permet également l'annotation, le vote et autres fonctionnalités pour la préparation des élus aux séances du conseil et facilite également les échanges et que cette solution va également permettre de faciliter la prise en charge par le secrétariat selon un cadre convenu;
- CONSIDÉRANT la proposition reçue;

2026-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny procède à l'achat de la solution Web id.concerto pour une somme de 4 116 \$, plus les taxes, pour l'année 2026, et d'une somme annuelle de 5 132 \$, plus les taxes, le tout sujet à une indexation pour les années 2027, 2028 et 2029 conformément à la proposition reçue.

ADOPTÉ

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 Grand comité de pilotage

La 1^{re} rencontre du grand comité de pilotage aura lieu le lundi 22 juin à 7 h 30.

L'objectif est de préparer la levée de fonds dont le lancement est prévu à l'automne 2026.

À SUIVRE.

5.2.2 Volet culturel – État d'avancement

La région espère un décret d'ici la fin de la session parlementaire confirmant que le projet de salle de spectacle sera financé par le ministère de la Culture et des Communications.

5.2.3 Ententes – État d'avancement

Les travaux se poursuivent pour la mise à jour des ententes compte tenu que les échéances sont déposées et que le projet va se réaliser.

5.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – FRR 2

5.3.1 Rapport final du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 (FRR 2020-2025)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est tenue annuellement de produire et de déposer un rapport d'activités du Fonds régions ruralité Volet 2 (FRR-Volet 2) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- CONSIDÉRANT que les sommes du FRR-Volet 2 devaient être engagées au plus tard au 31 mars 2025 et dépensées au plus tard le 31 mars 2026;

2026-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose le Rapport d'activités 2025-2026 du Fonds régions et ruralité Volet 2 au MAMH et le publie sur le site Internet de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3.1 a) Modification du cadre d'intervention pour la vitalisation – FRR-2025-2029

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté et transmis en mars 2026 son Cadre d'intervention pour la vitalisation – Fonds régions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

et ruralité 2025-2029 (FRR) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

- CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte est à remettre annuellement au MAMH et que les actions et projets soutenus doivent s'inscrire dans les orientations incluses dans le Cadre d'intervention;
- CONSIDÉRANT que, pour répondre à cette exigence, la MRC de Montmagny souhaite bonifier son orientation no 3 – Développement rural et communautaire – Vitaliser et développer les communautés et fortifier les collaborations intermunicipales en y ajoutant le sous-point suivant : Soutien aux initiatives locales et régionales pour assurer la vitalisation du territoire;
- CONSIDÉRANT que ce point a été adopté lors de la séance du Conseil de la MRC de Montmagny du 14 avril 2026 (Résolution 2026-04-07) dans une résolution portant sur la répartition 2026-2027 des sommes du FRR-volet 2;

2026-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ajoute le sous-point Soutien aux initiatives locales et régionales pour assurer la vitalisation du territoire à l'orientation 3 – Développement rural et communautaire – Vitaliser et développer les communautés et fortifier les collaborations intermunicipales du Cadre d'intervention pour la vitalisation – Fonds régions et ruralité 2025-2029.

ADOPTÉ

5.3.2 Projet FRR Volet 2 (2025-2028) - « Ça ne change pas le monde, mais ça fait du bien »

- CONSIDÉRANT que la MRC souhaite soutenir des initiatives favorisant le mieux-être collectif, la solidarité sociale et la qualité de vie des citoyens sur l'ensemble du territoire;
- CONSIDÉRANT que le projet « Ça ne change pas le monde, mais ça fait du bien » vise à mettre en œuvre des actions concrètes de mobilisation et de sensibilisation visant la reconstruction d'un tissu social fort;
- CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les orientations et objectifs poursuivis par la MRC en matière de santé durable et de vitalité des communautés notamment par les volets santé mentale et sociale;

2026-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le projet « Ça ne change pas le monde, mais ça fait du bien » dans le cadre de son budget dédié à la santé durable, soit la Priorité #6 Signature Innovation;

QUE la MRC confirme une contribution financière maximale de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire de santé durable;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à la présente décision.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.4.1 Sécurité Incendie

Plan de travail – État d'avancement

L'échelle de progression de la rédaction des programmes préalable au dépôt de la révision du SCR a été déposée ainsi qu'un compte rendu de l'évolution du dossier.

L'objectif est d'avoir un schéma en vigueur le plus rapidement.

5.4.2 Sécurité incendie – MEC

Il serait important que des communications soient faites à la population sur le projet afin de la tenir informée.

5.4.3 Sécurité civile

Il reste 3 municipalités qui doivent fournir leur mise à jour de données.

5.5 RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT que la période probatoire arrive à échéance pour une ressource;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la recommandation de la probation acceptée pour la liste déposée (1 ressource).

ADOPTÉ

5.6 ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

Lors de la signature de l'entente avec Éco Entreprises Québec, le taux de rejet était une attente importante et non négociable. Ils visaient un taux de rejet de 4 % et plusieurs articles établissaient les attentes de l'organisme envers les MRC. Finalement, ils ont assoupli leurs attentes pour 2025 dans l'application.

Pour 2025, la MRC a reçu une lettre nous informant que le taux de rejet moyen au Québec est de 13 % et celui de la MRC de Montmagny est de 9 %.

5.7 ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST – ÉTATS FINANCIERS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny (la « **MRC** ») accorde à sa préfet, Mme Chantal Côté, incluant toute personne qui lui succède à cette charge ou qui exerce cette charge par intérim (la « **Représentante autorisée** »), le mandat d'agir comme fondé de pouvoir pour signer, pour et au nom de la MRC, les résolutions écrites tenant lieu d'une assemblée des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., conformément à l'article 178 de la Loi sur les sociétés par actions (Québec), afin de lui conférer la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires;

QUE la MRC accorde à la Représentante autorisée le mandat d'agir comme fondé de pouvoir pour signer, pour et au nom de la MRC, les

2026-06-07

2026-06-08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

résolutions écrites tenant lieu d'une assemblée générale des associées de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., conformément à l'article 12 de la Convention de société en commandite modifiée et mise à jour en date du 2 mai 2023, afin de lui conférer la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée générale des associés dûment convoquée;

QUE les procurations susmentionnées demeurent valables tant et aussi longtemps que la nomination de la Représentante autorisée de la MRC n'aura pas été révoquée par une résolution expresse du conseil de la MRC dont copie devra être transmise à l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., étant entendu que ces mandats demeurent révocables en tout temps par la MRC;

QUE la signature par la Représentante autorisée, pour et au nom de la MRC, de la résolution écrite des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. et de la résolution écrite des associées de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., dont des copies ont été dûment soumises au conseil de la MRC, est approuvée;

QUE la signature par la Représentante autorisée, pour et au nom de la MRC, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la présente résolution ou aux résolutions écrites des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. ou des associées de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. (les « **Documents accessoires** ») ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires par la Représentante autorisée relativement aux Documents accessoires sont autorisées et approuvées;

QUE la Représentante autorisée reçoit l'autorisation et la directive de négocier, finaliser, signer, remettre et exécuter, pour et au nom de la MRC, les Documents accessoires, incluant tout formulaire de procuration ou de mise à jour requis, de temps à autre, par l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., pour son compte ou celui de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.

ADOPTÉ

5.8 RÉNORÉGION – PROGRAMMATION 2026-2027

Selon la lettre déposée, pour information, aux membres du Conseil, la MRC dispose d'un budget de 202 800 \$ pour 2026-2027 (soit environ 8 à 10 dossiers).

5.9 RENOUELEMENT BAIL – GARAGE MRNF

La MRC loue le garage adjacent au siège social de la MRC de la Société des immeubles Roussillon depuis 2011.

Nous avons reçu les conditions de renouvellement à l'échéance du bail et nous sommes en négociation, autant avec la SQI qu'avec le locateur du garage, afin de finaliser une entente à la satisfaction des parties.

Nous espérons régler le dossier d'ici juillet ou au plus tard en septembre prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.10 CONGRÈS DE LA FQM – 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2026

Le programme a été déposé aux membres du Conseil afin que la MRC puisse recevoir leurs choix en vue de compléter les inscriptions au plus tard le 3 juillet 2026.

Une demande est donc faite aux maires qui souhaitent y participer de nous en informer (c'est inclus dans la quote-part qui n'est pas remboursable).

5.11 MISSION EN ALBERTA

5.11.1 Échéancier

L'accueil des représentants de l'Alberta par la MRC de Montmagny est prévu du 26 septembre au 3 octobre 2026.

L'accueil des représentants de la MRC de Montmagny par l'AMBA est prévu du 16 au 23 octobre 2026.

L'avenant d'extension pour la reddition au 31 octobre a été accepté et signé avec le MAMH.

5.11.2 Délégation

- CONSIDÉRANT que les objectifs de la mission avec l'AMBA visent les échanges concernant les axes suivants :

- Gouvernance
- Développement économique, agroalimentaire et touristique
- Mobilité de la main-d'oeuvre (jeunes, moins jeunes, population étudiante, etc.)

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la délégation de la MRC de Montmagny soit composée des personnes suivantes :

1. Mme Chantal Côté, préfet
2. M. Attara Hell, PDZA et développement touristique
3. Un(e) représentant(e) du CSSCS, du CEC ou du CJE (à confirmer)
4. Mme Martine Leullier, coordonnatrice du CLD
5. Direction générale de la MRC (DG ou DGA)
6. Mme Mireille Thibault, directrice générale du CAE Montmagny-L'Islet

ADOPTÉ

5.11.3 Planification d'accueil et itinéraire

La planification des itinéraires et les coûts inhérents à la mission sont en processus d'être finalisés entre les parties.

5.12 PLAN CLIMAT – ÉTAT D'AVANCEMENT

Toutes les parties prenantes ont été consultées. Nous entrons maintenant dans la phase de rédaction.

- La firme MNP accompagne la MRC pour établir les cibles de réduction de GES et le plan de mesure, en s'appuyant sur les contenus issus de nos consultations.
- L'UMQ assure l'accompagnement pour garantir la conformité de notre démarche.

2026-06-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Les prochains livrables sont le portrait final du territoire et le bilan des consultations, qui mèneront à l'aboutissement du plan climat.

NB : L'échéancier légal prévoit l'adoption du plan climat au plus tard le 31 mars 2027, mais nous nous fixons la date butoir du 31 décembre 2026 pour le déposer.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Ville de Montmagny – Demande de dérogation mineure – 114, avenue Sainte-Julie – Affichage à écran

- CONSIDÉRANT l'extrait de résolution 2026-164 pour le refus d'une demande de dérogation mineure au 114, avenue Sainte-Julie – Affichage à écran;
- CONSIDÉRANT les différents points mentionnés par la Ville de Montmagny pour appuyer le refus de cette demande;

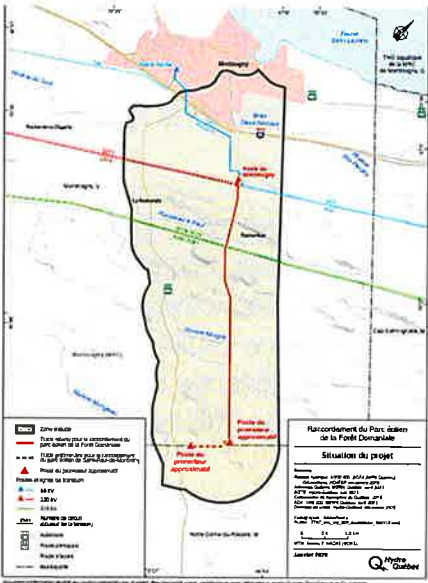
2026-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny prenne acte du refus de la Ville de Montmagny d'émettre une dérogation mineure pour un affichage à écran au 114 avenue Sainte-Julie.

ADOPTÉ

6.1.2 Hydro-Québec – Raccordement des parcs éoliens de la Forêt Domaniale et de Saint-Paul-de-Montminy – Lignes 230 kV d'environ 7 km et 1 km



- CONSIDÉRANT la lettre d'Hydro-Québec du 15 mai 2026 pour le raccordement des parcs éoliens de la Forêt Domaniale et de Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT la fiche technique mentionnant :
 - o la construction d'une nouvelle ligne de transport d'énergie à 230 kV d'environ 7 km reliant le poste du promoteur du parc éolien de la Forêt Domaniale au poste de Montmagny;
 - o la construction d'une autre ligne de transport d'énergie à 230 V d'une longueur approximative de 1 km reliant le poste du promoteur du parc éolien St-Paul-de-Montminy au poste de Montmagny;



No de résolution
ou annotation

2026-06-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- ces lignes de transport seraient construites sur le territoire de notre MRC, ligne de transport à 230 kV d'une longueur d'environ 7 km;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que la construction d'une nouvelle ligne de transport d'énergie à 230 kV d'environ 7 km reliant le poste du promoteur du parc éolien de la Forêt Domaniale au poste de Montmagny et celle d'une autre ligne de transport d'énergie à 230 V d'une longueur approximative de 1 km reliant le poste du promoteur du parc éolien St-Paul-de-Montminy au poste de Montmagny sont conformes au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à Hydro-Québec pour ce projet d'infrastructure publique.

ADOPTÉ

6.1.3 Attestation de conformité au Schéma d'aménagement et de développement – Décision de la CPTAQ (dossier 450855)

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision favorable concernant une demande d'exclusion et d'inclusion de superficies situées sur le territoire de la Ville de Montmagny. Dans sa décision, la Commission exige qu'une preuve soit fournie démontrant que l'opération autorisée respecte les orientations et les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Une résolution est donc soumise au Conseil des maires afin d'attester officiellement que la décision rendue par la CPTAQ est conforme au Schéma d'aménagement et de développement en vigueur et qu'aucune modification de celui-ci n'est nécessaire pour donner effet à cette décision. Cette attestation permettra de satisfaire aux conditions imposées par la Commission et de compléter les démarches administratives associées à ce dossier.

Attestation de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montmagny – Décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier 450855

- CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision favorable dans le dossier 450855 concernant une demande d'exclusion et d'inclusion de superficies situées sur le territoire de la Ville de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette décision ordonne l'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 9,5 hectares correspondant au lot 2 611 725 et à une partie du lot 2 611 724 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette même décision ordonne également l'inclusion à la zone agricole d'une superficie approximative de 12,8 hectares correspondant à une partie des lots 3 281 333, 3 281 334, 6 525 749 et 6 525 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la décision de la CPTAQ prévoit notamment qu'une preuve du respect de la condition relative à la conformité de cette exclusion au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC doit être transmise à la Commission;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'analyse de la décision rendue par la CPTAQ, des superficies visées ainsi que de leur contexte territorial;
- CONSIDÉRANT que les terrains visés par l'exclusion et l'inclusion s'inscrivent dans une démarche de réorganisation cohérente du territoire et que la décision rendue par la CPTAQ respecte les orientations d'aménagement, les affectations du territoire, les objectifs de développement ainsi que les dispositions applicables du Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette décision ne nécessite aucune modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montmagny afin de produire ses effets;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la MRC de confirmer officiellement à la CPTAQ la conformité de cette décision aux documents de planification territoriale en vigueur;

2026-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny atteste que la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 450855 est conforme aux orientations, objectifs, affectations et dispositions du Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC;

QUE le Conseil de la MRC confirme qu'aucune modification au Schéma d'aménagement et de développement n'est requise afin de donner effet à la décision rendue par la CPTAQ dans ce dossier;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à titre de preuve du respect de la condition prévue à sa décision.

ADOPTÉ

6.1.4 Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud – Règlement modifiant le règlement de zonage N° 141- 1990 afin d'intégrer une partie de la zone Rb.11 à la zone CbMP.5

La Municipalité de Saint-François-sur-Rivière-du-Sud a adopté un règlement modifiant son règlement de zonage afin d'intégrer une partie de la zone Rb.11 à la zone CbMP.5. Cette modification vise à permettre la réalisation d'un projet résidentiel comprenant des immeubles multifamiliaux dans un secteur déjà desservi et stratégiquement situé au cœur du noyau villageois. Le projet répond aux objectifs municipaux de densification résidentielle, de diversification de l'offre en habitation et d'optimisation des infrastructures existantes. Cette initiative contribue également à favoriser l'accueil de nouveaux ménages et à soutenir la vitalité du milieu tout en renforçant l'offre résidentielle sur le territoire.

- CONSIDÉRANT le Règlement modifiant le règlement de zonage N° 141-1990 afin d'intégrer une partie de la zone Rb.11 à la zone CbMP.5;

2026-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le Règlement modifiant le règlement de zonage N° 141-1990 afin d'intégrer une partie de la zone Rb.11 à la zone



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CbMP.5 est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.5 Municipalité de Berthier-sur-Mer – Règlement N° 369 modifiant la grille des usages du règlement de zonage N° 265 afin de favoriser la diversification de l'offre résidentielle

La Municipalité de Berthier-sur-Mer a adopté le règlement N° 369 modifiant la grille des usages du règlement de zonage N° 265. Cette modification s'inscrit dans la volonté municipale de stimuler le développement résidentiel et de diversifier l'offre de logements afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Le règlement vise notamment à ajuster les usages autorisés dans certains secteurs situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, favorisant ainsi une utilisation optimale du territoire déjà desservi et contribuant à la consolidation du noyau urbain. Cette démarche s'inscrit dans les orientations municipales visant à soutenir l'attractivité du milieu, l'accueil de nouveaux ménages et la vitalité du territoire.

- CONSIDÉRANT le Règlement N° 369 modifiant la grille des usages du règlement de zonage N° 265 afin de favoriser la diversification de l'offre résidentielle;

2026-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny certifie que le Règlement N° 369 modifiant la grille des usages du règlement de zonage N° 265 afin de favoriser la diversification de l'offre résidentielle est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.1.6 Autres demandes d'avis de conformité

Aucune autre demande.

6.2 AGROALIMENTAIRE

6.2.1 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Le projet de PDZA a été déposé au ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ) et une réponse est attendue dans les prochains jours.

6.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL LOCAL

6.3.1.1 Un espace renouvelé pour la communauté au cœur du village de St-Just-de-Bretenières

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières a déposé le projet FRR-2-18005-2026-06-1 *Un espace renouvelé pour la communauté au cœur du village de St-Just-de-Bretenières* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR-Volet 2 - Local est de 52 993 \$ sur un coût total de projet de 85 993 \$;

2026-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 52 993 \$ au projet FRR-2-18005-2026-06-1 *Un espace renouvelé pour la communauté au cœur du village de St-Just-de-Bretenières* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 2 - Local.

ADOPTÉ

6.3.1.2 On bouge à Ste-Lucie-de-Beauregard, animation et amélioration des espaces en sports et loisirs

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard a déposé le projet FRR-2-18020-2026-06-2 *On bouge à Ste-Lucie-de-Beauregard, animation et amélioration des espaces en sports et loisirs* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR-Volet 2 - Local est de 21 297,94 \$ sur un coût total de projet de 23 664,38 \$;

2026-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 21 297,94 \$ au projet FRR-2-18020-2026-06-2 *On bouge à Ste-Lucie-de-Beauregard, animation et amélioration des espaces en sports et loisirs* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 2 - Local.

ADOPTÉ

6.3.2 VOLET 2 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RÉGIONAL

6.3.2.1 Parcours de Gravel Bike, structuration et bonification

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé le projet FRR-2-REG-2026-06-3 *Parcours de Gravel Bike, structuration et bonification* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR-Volet 2 - Régional est de 12 394 \$ sur un coût total de projet de 13 394 \$;

2026-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 12 394 \$ au projet FRR-2-REG-2026-06-3 *Parcours de Gravel Bike, structuration et bonification* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 2 - Régional.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.3.2.2 Bonification et diversification de l'offre d'activités et de services au Parc des Appalaches (camping, escalade, accueil mobile)

- CONSIDÉRANT que le Parc des Appalaches a déposé le projet FRR-2-REG-2026-06-2 *Bonification et diversification de l'offre d'activités et de services au Parc des Appalaches (camping, escalade, accueil mobile)* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR-Volet 2 - Régional est de 117 460 \$ sur un coût total de projet de 159 400 \$;

2026-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 117 460 \$ au projet FRR-2-REG-2026-06-2 *Bonification et diversification de l'offre d'activités et de services au Parc des Appalaches (camping, escalade, accueil mobile)* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 2 - Régional.

ADOPTÉ

6.3.2.3 Espace Pop-Up - Atelier agricole

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé le projet FRR-2-REG-2026-06-1 *Espace Pop-Up – Atelier agricole* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR-Volet 2 - Régional est de 125 000 \$ sur un coût total de projet de 125 000 \$;

2026-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 125 000 \$ au projet FRR-2-REG-2026-06-1 *Espace Pop-Up – Atelier agricole* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 2 - Régional.

ADOPTÉ

6.3.2.4 Portrait et structuration du Système alimentaire territorial (SAT)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé le projet FRR-2-REG-2026-06-5 *Portrait et structuration du système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Montmagny* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR Volet 2 - Régional est de 25 530 \$ sur un coût total de projet de 25 530 \$;

2026-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 25 530 \$ au projet FRR-2-REG-2026-06-5 *Portrait et structuration du système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Montmagny* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 2 - Régional.

ADOPTÉ

6.3.3 VOLET 3 - VITALISATION

6.3.3.1 L'ABC des Hauts Plateaux – Bien branché pour bien vieillir

- CONSIDÉRANT que L'ABC des Hauts Plateaux a déposé le projet FRR-3-2026-06-3 *Bien branché pour bien vieillir* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR-Volet 3 est de 29 098 \$ sur un coût total de projet de 63 822 \$;

2026-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARYSE BERNARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 29 098 \$ au projet FRR-3-2026-06-3 *Bien branché pour bien vieillir* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 3 - Vitalisation.

ADOPTÉ

6.3.3.2 Vivez l'aventure à l'Isle-aux-Grues : expérience sac à dos évasion et bonification des repères touristiques

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a déposé le projet FRR-3-2026-06-2 *Vivez l'aventure à l'Isle-aux-Grues : expérience sac à dos évasion et bonification des repères touristiques* lors de l'appel à projets no 1 du FRR;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;
- CONSIDÉRANT que le montant demandé au FRR-Volet 3 est de 65 286,77 \$ sur un coût total de projet de 72 540,85 \$;

2026-06-22

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 65 286,77 \$ au projet FRR-3-2026-06-2 *Vivez l'aventure à l'Isle-aux-Grues : expérience sac à dos évasion et bonification des repères touristiques* à partir des objectifs d'affectation du FRR-Volet 3 - Vitalisation.

ADOPTÉ

6.3.3.3 Création du Musée atelier Jean Paul Riopelle

Ce projet soumis sera réévalué lors du prochain appel à projets, à la suite d'un exercice de précision de l'aide financière attendue de la MRC par le promoteur. Le service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire accompagnera le promoteur pour identifier une action du projet d'ensemble qui pourrait faire l'objet d'un soutien financier dans le cadre du programme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.3.4 VOLET 4 - VITALISATION

6.3.4.1 Amélioration de la cour du service de garde en communauté de St-Just-de-Bretenières

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières a déposé le projet FRR4-18005-2026-06-1 *Amélioration de la cour du service de garde en communauté de St-Just-de-Bretenières*;
- CONSIDÉRANT que le projet a été déposé dans le cadre du FRR-Volet 4 – Vitalisation et qu'un montant de 5 628 \$ est demandé sur un coût total de projet de 7 035 \$;
- CONSIDÉRANT que le Comité aviseur du développement rural et de vitalisation a analysé le projet et a formulé une recommandation favorable à son adoption;

2026-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte la somme de 5 628 \$ au projet FRR4-18005-2026-06-1 *Amélioration de la cour du service de garde en communauté de St-Just-de-Bretenières* dans le cadre du FRR-Volet 4 et s'engage à réaliser le projet tel que décrit dans le formulaire de présentation de projet.

ADOPTÉ

6.3.5 PROJETS ACCEPTÉS : SERVICES DE PROXIMITÉ (MAMH)

Les projets présentés et acceptés par le MAMH dans le cadre du dernier appel à projets de « services de proximité » sont ceux de Sainte-Apolline-de-Patton et de Saint-Just-de-Bretenières. Au total, 5 projets avaient été déposés par des promoteurs.

6.4 TRANSPORT COLLECTIF

6.4.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027 - TRANSPORT COLLECTIF

- CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) propose à la MRC de Montmagny une aide financière maximale de 1 223 813 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif;
- CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à être signée et déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du Programme d'aide au développement;

2026-06-24

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme Chantal Côté, préfet, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint, à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

ADOPTÉ

6.4.2 DÉMARCHES POUR FONDS DE ROULEMENT DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT la possibilité pour Transport collectif de la MRC de Montmagny de créer un fonds de roulement afin de prévoir l'attente



No de résolution
ou annotation

2026-06-25

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

d'aide financière de la part de ses partenaires lui octroyant des mandats de transport des personnes;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, à titre de délégataire du service de transport de personnes sur son territoire, doit autoriser l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny à se doter d'un fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny à faire les démarches nécessaires et créer un fonds de roulement correspondant à environ un montant équivalant au coût de trois mois d'opération.

ADOPTÉ

6.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

6.5.1 RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montmagny, le comité du schéma a été convoqué à sa première rencontre de travail.

Cette rencontre, qui aura lieu le 22 juin 2026 à 17 h, permettra de présenter l'état d'avancement de la démarche ainsi que les principaux constats découlant du portrait territorial actuellement en voie d'être finalisé. Les membres auront également l'occasion d'échanger sur les enjeux, les défis et les opportunités qui façonneront la vision d'aménagement du territoire pour les prochaines années.

Cette étape constitue un jalon important de la démarche de révision et permettra d'orienter les travaux à venir en lien avec les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, les réalités locales et les priorités des municipalités de la MRC.

6.6 CULTURE ET PATRIMOINE

6.6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY – MAISON LA FRONTIÈRE

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de Montmagny ont signé une Entente dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier en 2021;
- CONSIDÉRANT que le volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires privés de bâtiments patrimoniaux de grande valeur;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par son règlement 2021-101 établissant un programme d'aide à la restauration patrimoniale modifié par les règlements 2021-104 et 2023-111, identifie comme admissibles plusieurs bâtiments patrimoniaux dont la maison Amable-Bélanger, à Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la maison Amable-Bélanger, sise au 5, rue Saint-Jean-Baptiste Est, figure dans le règlement de Plan d'implantation et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

d'intégration architecturale de la Ville de Montmagny et qu'elle possède une valeur patrimoniale supérieure selon l'inventaire du patrimoine bâti adopté en 2009;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a signé un protocole d'entente avec l'organisme sans but lucratif Maison La Frontière pour une aide financière pour la réfection d'une partie de la galerie avant, la restauration de plusieurs fenêtres, de fascias et mortier, en plus d'une reconstruction d'une partie de la toiture;
- CONSIDÉRANT que le pourcentage maximal d'aide prévue dans le Programme d'aide à la restauration patrimoniale pour la réfection de la toiture et des ouvertures est de 75 % du total des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 75 000 \$ et de 60 % pour les éléments en saillis, le revêtement extérieur et les fondations jusqu'à concurrence de 65 000 \$;
- CONSIDÉRANT que le coût des travaux estimé est de 154 817,81 \$ taxes incluses;
- CONSIDÉRANT qu'une aide financière totalisant 58 777,33 \$ provenant de l'enveloppe du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier a déjà été versée à Maison La Frontière et que de cette somme, 41 144,13 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications du Québec alors que 17 633,20 \$ provient de la MRC de Montmagny;

2026-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie à l'organisme Maison La Frontière, une aide financière supplémentaire totalisant 21 139,56 \$ constituant le solde de l'enveloppe du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. De cette somme, 14 797,69 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications du Québec alors que 6 341,87 \$ provient de la MRC de Montmagny;

QUE cette aide financière soit octroyée selon la facturation de l'entrepreneur licencié ou de l'artisan accrédité. Si plusieurs factures sont requises par l'entrepreneur licencié ou l'artisan accrédité, un versement progressif aura lieu proportionnellement aux sommes facturées. Le solde final de l'aide financière sera versé au Propriétaire (Maison La Frontière) sur la base des montants qu'il aura réellement déboursés, et ce, après le dépôt et l'approbation par la MRC des factures et des pièces justificatives exigées;

QUE le Propriétaire transmette des photographies montrant l'évolution des travaux en même temps que les preuves de paiement des factures de l'entrepreneur;

QU'une lettre mentionnant les montants supplémentaires de l'aide financière soit transmise au Propriétaire, à l'attention de Mme Paule Giasson, par la direction générale de la MRC, accompagnée de l'addenda au Protocole d'entente à signer par les parties.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.7 PROJETS ÉOLIENS

6.7.1 PROJET DE RECHERCHE POUR LA RÉCUPÉRATION DES PALES D'ÉOLIENNES

Le projet de recherche répond à un enjeu majeur de l'industrie éolienne : les pales, composées de matériaux composites complexes, sont aujourd'hui difficilement recyclables et finissent souvent enfouies.

HPSH propose une **technologie innovante** capable de :

- **Transformer** les composites en fibres, poudres et granulats.
- **Intégrer** ces matériaux dans de nouvelles formulations de béton, notamment pour les fondations de nouvelles éoliennes.
- **Réduire** significativement les déchets et l'empreinte carbone du béton.
- **Instaurer** une boucle d'économie circulaire dans l'industrie éolienne.

Budget et financement

Le projet bénéficie d'un **budget total de 252 000 \$ CA**, financé à hauteur de **70 % par des subventions provinciales et fédérales**, le reste étant apporté par HPSH et ses partenaires industriels. Cette combinaison de financement public et privé illustre la **force des synergies partenariales** pour accélérer l'innovation circulaire.



<https://cyclemomentum.com/fr/faire-progresser-la-circularite-dans-lenergie-eolienne-le-projet-pilote-de-recyclage-de-hpsh/>

6.7.2 TRAVERSES DE COURS D'EAU

6.7.2.1 Projet Forêt Domaniale

Dans le cadre de la construction du parc éolien de la Forêt Domaniale, Parc éolien de la Forêt Domaniale inc. soumet une demande de permis pour la modification de deux traverses de cours d'eau sur le territoire de la MRC de Montmagny, en vertu des articles 4, 9 et 16 du Règlement n° 2021-100 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Montmagny. Deux modifications de traverses de cours d'eau, dont la longueur est supérieure à 15 m sont requises dans la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.

Description des ouvrages projetés

Traversée P37 – Remplacement de deux ponceaux existants par un pont à portée libre

- Cours d'eau : rivière Cloutier;
- Lots : 3 769 069, 3 769 068, 3 769 759 et 3 769 761, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;
- Ouvrages existants : deux (2) ponceaux Ø 1 800 mm, longueur 9 m;
- Ouvrage projeté : pont à portée libre longueur totale 18,80 m;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Traversée P67 – Remplacement du ponceau existant

- Cours d'eau : CE-067;
- Lot : 3 912 636, Route de la Station, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;
- Ouvrage existant : ponceau simple en béton, Ø 600 mm, longueur 9 m;
- Ouvrage projeté : ponceau circulaire simple (TTOG ou PEHD), Ø 1 000 mm X longueur 15,40 m;

- CONSIDÉRANT la construction du parc éolien de la Forêt Domaniale et la demande de permis de Forêt Domaniale inc., pour la modification de deux traverses de cours d'eau sur le territoire, en vertu des articles 4, 9 et 16 du Règlement n° 2021-100 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Montmagny;

2026-06-27

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le promoteur du projet éolien de la Forêt Domaniale à procéder à l'aménagement et au remplacement de deux traverses de cours d'eau de plus de 15 m, soit les traverses P37 et P67.

ADOPTÉ

6.7.2.2 Projet Saint-Paul-de-Montminy

Dans le cadre de la construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy, le promoteur soumet une demande de permis pour la modification de treize traverses de cours d'eau sur le territoire de la MRC de Montmagny, en vertu des articles 4, 9 et 16 du Règlement n° 2021-100 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Montmagny. La modification de treize traverses de cours d'eau, dont la longueur est supérieure à 15 m, est requise dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Justification :

Le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy est situé en milieu montagneux avec des cours d'eau encastrés dans le relief.

Des ponceaux de plus de 15 mètres sont requis car les chemins à construire sont larges et doivent respecter plusieurs paramètres de conception (rayon de courbure, pente longitudinale, largeur de la surface de roulement, pente des talus et épaisseur de remblai) pour rendre possible le transport des composantes d'éoliennes, notamment pour les pales d'éoliennes qui font près de 80 mètres de long.

Le transport des composantes d'éoliennes requiert la construction de chemins dont la largeur de la surface de roulement oscille entre 7 et 13 mètres pour permettre aux véhicules hors norme, d'une longueur approximative de 90 mètres, d'atteindre les aires d'assemblage des éoliennes. La pente longitudinale de ces chemins ne peut dépasser 10 % pour rendre possible la montée des véhicules de transport lourd. Des remblais de plusieurs mètres sont donc nécessaires par endroits pour adoucir suffisamment les pentes.

Puisque les talus des chemins doivent être aménagés avec une pente de 1,5 : 1, les contraintes de construction des chemins (largeur de surface de roulement et pente) font en sorte que les bas des talus présentent régulièrement une largeur de plus de 15 mètres.

L'aménagement des traverses de cours d'eau requiert donc majoritairement des conduits de plus de 15 mètres de longueur pour permettre une installation conforme sur ce type de chemin. Les cours d'eau se trouvant naturellement dans des dépressions, l'épaisseur des remblais et la largeur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

des bas de talus sont généralement supérieures à ces endroits pour respecter les paramètres de conception des chemins.

Note : En comparaison, le projet éolien de la Forêt Domaniale est situé sur un grand plateau avec de petites collines, ce qui explique le moins grand nombre de traverses de cours d'eau canalisées sur plus de 15 mètres.

- CONSIDÉRANT la construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy et la demande de permis du promoteur pour la modification de treize traverses de cours d'eau sur le territoire, en vertu des articles 4, 9 et 16 du Règlement n° 2021-100 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Montmagny;

2026-06-28

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BOIVIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le promoteur du projet éolien Saint-Paul-de-Montminy à procéder à l'aménagement et au remplacement de treize traverses de cours d'eau de plus de 15 m, soit les traverses P01, P02, P03, P13, P14, P15, P16, P17, P22, P23, P24, P26 et P27.

ADOPTÉ

6.8 PROJETS RÉGIONAUX

6.8.1 Projet de campagne promotionnelle territoriale – Allison Van Rassel

Dans le cadre de ses efforts visant à accroître le rayonnement et l'attractivité du territoire, la MRC de Montmagny amorce le développement d'une campagne promotionnelle territoriale en collaboration avec Mme Allison Van Rassel. Cette initiative a pour objectif de mettre en valeur les forces distinctives du territoire, notamment les producteurs locaux en agroalimentaire ainsi que la qualité de vie, les paysages, les entreprises, les attraits touristiques et le dynamisme des communautés qui composent la MRC.

- CONSIDÉRANT la proposition de projet de campagne promotionnelle territoriale avec la collaboration de Mme Allison Van Rassel pour mettre en valeur les producteurs locaux de la MRC et ses attraits;

2026-06-29

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE TALBOT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny utilise le budget du FRR Axe 3 pour la réalisation d'une campagne promotionnelle territoriale produite en collaboration avec Mme Allison Van Rassel.

ADOPTÉ

6.8.2 Autres projets

Aucun autre projet.

7. CORRESPONDANCE

7.1 **PRODUCTEURS DE LAIT – DEMANDE DE RENCONTRE – DÉFENSE DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE (ACEUM)**

Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;
- CONSIDÉRANT que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;
- CONSIDÉRANT que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

2026-06-30

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny :

1. EXPRIME son soutien à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial;
2. DEMANDE au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire;
3. ENCOURAGE le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte;
4. TRANSMETTE une copie de la présente résolution :
 - Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, l'honorable Heath MacDonald;
 - Au ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne, l'honorable Dominic LeBlanc;
 - Au Premier ministre du Canada, le très honorable Mark Carney;
 - À M. Bernard Généreux, député de Côte-du-Sud-Rivière-du-Loup-Kataskomik-Témiscouata;
 - À M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud;
 - Aux Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord.

ADOPTÉ

7.2 39^E ÉDITION DU TOURNOI BÉNÉFICE MARC COUILLARD – CLUB DE GOLF MONTMAGNY – MERCREDI 5 AOÛT 2026

- CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club de Golf Montmagny à la 39^e édition du Tournoi bénéfice Marc Couillard, tournoi qui rassemble la communauté économique et d'affaires et qui aura lieu le mercredi 5 août prochain;

2026-06-31

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe à cet événement par l'achat de 1 billet au 5 à 7 pour Mme Gladys Mercier au coût de 40 \$.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2026-06-32

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8. FINANCES
8.1 COMPTES DE MAI 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 31 mai 2026 soit autorisée et que les
paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

2 juin 2026

Liste des paiements émis (du 2026-05-01 au 2026-05-31)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600640 (I)			2026-05-05	111	TELUS Mobilité	TÉLÉPHONIE TOURISME 24 AVRIL	88,13 \$
202600641 (I)			2026-05-05	388	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ AVRIL 2026	2 794,22 \$
202600642 (I)			2026-05-05	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ED. BELANGER	6 717,89 \$
202600643 (I)			2026-05-05	27	COMM. ADM. DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	419,30 \$
202600644 (I)			2026-05-05	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	871,48 \$
202600645 (I)			2026-05-05	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	987,48 \$
202600646 (I)			2026-05-05	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	3 840,64 \$
202600647 (I)			2026-05-05	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	11 056,34 \$
202600648 (I)			2026-05-05	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	32 322,04 \$
202600649 (I)			2026-05-05	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC AVRIL 2026	913,37 \$
202600650 (I)			2026-05-07	20	A LA RIVE INC.	RENCONTRE POLITIQUE	199,20 \$
202600651 (I)			2026-05-07	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC VENTE TX	1 075,01 \$
202600652 (I)			2026-05-07	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	1ER VERS. COMPENSATION COL	9 546,83 \$
202600653 (I)			2026-05-07	62	VILLE DE MONTMAGNY	1ER VERS. COMPENSATION COL	78 872,71 \$
202600654 (I)			2026-05-07	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	1ER VERS. COMPENSATION COL	14 414,31 \$
202600655 (I)			2026-05-07	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	1ER VERS. COMPENSATION COL	798,70 \$
202600656 (I)			2026-05-07	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	1ER VERS. COMPENSATION COL	3 394,24 \$
202600657 (I)			2026-05-07	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	1ER VERS. COMPENSATION COL	3 414,43 \$
202600658 (I)			2026-05-07	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	1ER VERS. COMPENSATION COL	1 874,28 \$
202600659 (I)			2026-05-07	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	1ER VERS. COMPENSATION COL	14 091,70 \$
202600660 (I)			2026-05-07	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	1ER VERS. COMPENSATION COL	3 853,24 \$
202600661 (I)			2026-05-07	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	1ER VERS. COMPENSATION COL	7 704,15 \$
202600662 (I)			2026-05-07	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX	1ER VERS. COMPENSATION COL	819,38 \$
202600663 (I)			2026-05-07	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERS. TRANSP. ADAPTÉ MTQ-M	123 677,00 \$
202600664 (I)			2026-05-07	427	SDÉ DE MONTMAGNY	CHÈQUES-CADEAUX RDV INNOV	200,00 \$
202600665 (I)			2026-05-07	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ED. BÉL.	115,71 \$
202600666 (I)			2026-05-07	826	CYTECH CORBIN	TRAVAUX ÉLECTRICITÉ SQ	3 954,26 \$
202600667 (I)			2026-05-07	943	BO.MONT EXPERT INC.	LOCATION DE SALLES	804,83 \$
202600668 (I)			2026-05-07	968	BISTRO LAFONTAINE	DÉJEUNER MENTORAT	136,42 \$
202600669 (I)			2026-05-07	1022	DIONNE, JEAN	DÉNEIGEMENT ET DÉINSTALLA	810,00 \$
202600670 (I)			2026-05-07	1083	MAHEU & MAHEU	GESTION PARASITAIRE AVRIL-M	143,15 \$
202600672 (I)			2026-05-07	2018	BASE 132	20 AFFICHES GRAVEL DES APPA	87,38 \$
202600673 (I)			2026-05-07	2129	BUROPRO CITATION INC.	POST-IT ET PAPIER COULEUR	494,91 \$
202600674 (I)			2026-05-07	2489	VIVRE EN VILLE	2E VERS. CONTRAT 01-01-2026 A	30 000,00 \$
202600675 (I)			2026-05-07	2540	CRAAQ	ADHÉSION ARTERRE	4 034,47 \$
202600676 (I)			2026-05-07	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	DÉBOUCHER TOILETTE CELLULE	550,92 \$
202600679 (I)			2026-05-07	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC	1 376,83 \$
202600680 (I)			2026-05-07	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	BILLET M. CÔTÉ COCKTAIL	91,88 \$
202600681 (I)			2026-05-07	888	MDM PUBLICITÉ	AFFICHAGE RÉSERVE RIOPELLE	394,68 \$
202600682 (I)			2026-05-07	943	BO.MONT EXPERT INC.	AMÉNAGEMENT BUREAU ACCUE	1 349,53 \$
202600683 (I)			2026-05-07	1061	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE DIVERSITÉ	74,73 \$
202600684 (I)			2026-05-07	1885	MONT-BÉLAIR	BOUEILLES D'EAU	69,98 \$

Usage: cpmrc15

Page 1 sur 3



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

2 juin 2026

Liste des paiements émis (du 2026-05-01 au 2026-05-31)						Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600685 (I)			2026-05-07	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES POUR SERRES	31,11 \$
202600686 (I)			2026-05-07	2016	BASE 132	AFFICHES ROUTE DES PLUMES	105,78 \$
202600687 (I)			2026-05-07	2129	BUROPRO CITATION INC.	SAC PAPIER + PAPIER LETTRE B	993,97 \$
202600688 (I)			2026-05-07	245	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL A	5,00 \$
202600689 (I)			2026-05-07	457	GAGNÉ, VALERIE	DÉPLACEMENTS DU 26 AVRIL AU	172,50 \$
202600690 (I)			2026-05-07	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL A	190,83 \$
202600691 (I)			2026-05-07	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS DU 26 AVRIL A	116,48 \$
202600692 (I)			2026-05-07	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS DU 19 AU 25 A	30,72 \$
202600693 (I)			2026-05-07	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 26 AVRIL A	101,00 \$
202600694 (I)			2026-05-07	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 26 AVRIL A	361,42 \$
202600695 (I)			2026-05-07	1963	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 26 AVRIL AU	133,12 \$
202600696 (I)			2026-05-07	2015	MONTMINY, SERGE	ACHATS PRODUITS NETTOYANT	82,41 \$
202600697 (I)			2026-05-07	2174	LAGACÉ, MARLENE	DÉPLACEMENTS DU 19 AU 25 AV	125,98 \$
202600698 (I)			2026-05-07	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 15 MARS AU	37,98 \$
202600699 (I)			2026-05-07	2572	ONGOIBA, AMINATA	DÉPLACEMENT DU 18 AVRIL 202	521,22 \$
202600700 (I)			2026-05-07	2708	ISABELLE NORMAND	ABONNEMENT AVRIL CHATGPT	45,93 \$
202600701 (I)			2026-05-07	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL AU	286,24 \$
202600702 (I)			2026-05-07	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL AU	326,97 \$
202600703 (I)			2026-05-07	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS DU 05 AVRIL AU	495,76 \$
202600704 (I)			2026-05-07	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL AU	337,53 \$
202600705 (I)			2026-05-07	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL AU	316,13 \$
202600706 (I)			2026-05-07	3007	SOUCY, ANICK	DÉPLACEMENTS DU 29 MARS AU	498,34 \$
202600707 (I)			2026-05-07	3020	ALEXANDRA PARÉ	DÉPLACEMENTS DU 05 AU 11 A	209,19 \$
202600708 (I)			2026-05-07	3038	FNIDIKI, MÉLISSA	DÉPLACEMENTS DU 05 AU 18 AV	98,37 \$
202600709 (I)			2026-05-07	3042	KATHÉRY COUILLARD	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL A	138,24 \$
202600710 (I)			2026-05-07	3086	ARGUELLO, BEATRIZ ÉLENA	ACHAT MRC DU 26 AVRIL AU 2 M	26,28 \$
202600716 (I)			2026-05-14	62	VILLE DE MONTMAGNY	RECEPTION BOUES JANV. FÉV E	891,00 \$
202600717 (I)			2026-05-14	199	MONTMAGNY AIR SERVICE I	TRANSPORT TOURISME + CONS	101,23 \$
202600718 (I)			2026-05-14	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE AVRIL 2026	57 014,64 \$
202600719 (I)			2026-05-14	998	BISTRO LAFONTAINE	ACTIVITÉ SUCRÉE EMPLOYÉS	972,11 \$
202600720 (I)			2026-05-14	1326	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE	FORMATION CCU AVRIL 2026	2 244,58 \$
202600722 (I)			2026-05-14	1578	SIMARD, JULIEN	CONCEPTION ROLL-UP	318,18 \$
202600723 (I)			2026-05-14	1658	BOURGEOIS, GENEVIÈVE	HONORAIRES TOURISME	2 205,00 \$
202600724 (I)			2026-05-14	1665	MONT-BELAIR	BOUTEILLES D'EAU	50,48 \$
202600725 (I)			2026-05-14	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES DE FOSSES SEPTIQU	2 542,73 \$
202600726 (I)			2026-05-14	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	2 FLUSH VALVE SQ	1 034,78 \$
202600727 (I)			2026-05-14	2937	MICHEL LAROUCHE, CONSULMI	SE À JOUR AFFICHAGE ÉQUIT	402,41 \$
202600728 (I)			2026-05-14	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE RECYCLAGE IAG - MA	1 916,22 \$
202600729 (I)			2026-05-14	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEURS AVRIL	33 362,36 \$
202600730 (I)			2026-05-14	3051	GROUPE PLEINE TERRE	HONORAIRES MAI PDZA	15 406,65 \$
202600731 (I)			2026-05-14	3084	LEIKA MARKETING INC.	ACCOMPAGNEMENT ROUTE DES	2 232,91 \$
202600733 (I)			2026-05-12	1026	COGECO CÂBLE QUEBEC S	MOIS COURANT MAI 2026	100,84 \$
202600734 (I)			2026-05-21	3080	MAGIC PLUS	ENTRETIEN MÉNAGER AVRIL 202	2 269,09 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 3

MRC MONTMAGNY

2 juin 2026

Liste des paiements émis (du 2026-05-01 au 2026-05-31)						Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600736 (I)			2026-05-21	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS CONSEIL JUIN 2025	370,39 \$
202600737 (I)			2026-05-20	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME MAI 2026	74,73 \$
202600738 (I)			2026-05-20	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ MAI 2026	68,40 \$
202600742 (I)			2026-05-21	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 10 AU 18 MA	45,18 \$
202600743 (I)			2026-05-21	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE MAI 20	15,00 \$
202600744 (I)			2026-05-21	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS DU 26 AVRIL AU	185,22 \$
202600745 (I)			2026-05-21	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 03 AU 16 M	266,64 \$
202600746 (I)			2026-05-21	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 04 AU 15 M	483,39 \$
202600747 (I)			2026-05-21	2174	LAGACÉ, MARLENE	DÉPLACEMENTS DU 03 AU 09 MA	216,86 \$
202600748 (I)			2026-05-21	2708	ISABELLE NORMAND	ALLOCATION CELLULAIRE MAI 20	15,00 \$
202600749 (I)			2026-05-21	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	ALLOCATION CELLULAIRE MAI 20	15,00 \$
202600750 (I)			2026-05-21	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 03 AU 16 MA	242,90 \$
202600751 (I)			2026-05-21	2865	TORRES, ISABEL	DÉPLACEMENTS DU 26 AVRIL AU	70,04 \$
202600752 (I)			2026-05-21	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL AU	649,39 \$
202600753 (I)			2026-05-21	3042	KATHÉRY COUILLARD	DÉPLACEMENTS DU 03 MAI AU 1	365,00 \$
202600754 (I)			2026-05-21	3063	MONTMINY, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 03 MAI AU 0	224,60 \$
202600755 (I)			2026-05-26	16	TELUS QUEBEC	LIGNE ALARME ASCENSEUR MAI	68,40 \$
202600756 (I)			2026-05-25	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	658,72 \$
202600757 (I)			2026-05-25	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	967,48 \$
202600758 (I)			2026-05-25	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 263,84 \$
202600759 (I)			2026-05-25	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	12 444,43 \$
202600760 (I)			2026-05-25	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	33 805,65 \$
202600761 (I)			2026-05-26	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$
202600762 (I)			2026-05-04	480	VISA	VISA D. RACINE AU 30 AVRIL 202	149,44 \$
202600763 (I)			2026-05-19	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 19 MAI 2	14 054,54 \$
202600764 (I)			2026-05-25	1276	GROUPE NÉGOTEL INC.	MOIS COURANT TÉLÉPHONIE MR	418,17 \$
202600765 (I)			2026-05-04	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 30 AVRI	7 359,04 \$
202600671 (I)	11371		2026-05-07	1565	L'ÉLAN COLLECTIF	ENTENTE DÉVELOPPEMENT CUL	17 125,00 \$
202600677 (I)	11372		2026-05-07	2933	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOL	AIDE FIN. SALON DE LA 2E JEUN	1 000,00 \$
202600678 (I)	11373		2026-05-07	2974	PARÉ, OUELLET, BIGAQUETT INSC.	REGISTRE FONCIER DOSS	489,14 \$
202600721 (I)	11374		2026-05-14	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	258,69 \$
202600735 (I)	11375		2026-05-21		SUBV. SHO-SCHL		23 580,28 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							618 885,56 \$
Total des paiements émis							618 885,56 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques						176 977,66 \$	
Total des dépôts direct						441 907,90 \$	
							618 885,56 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 3



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 618 885,56 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale
et greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 JUIN 2026

L'état des revenus et dépenses au 4 juin 2026 a été déposé aux membres du Conseil pour information.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-06-33

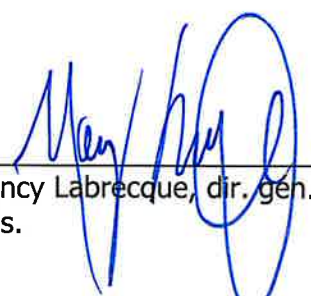
IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉ


Chantal Côté, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-trés.